

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-2-12-5**

**Séance du** lundi 21 février 2022

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT DE FONCTION DANS LES COLLÈGES : VALIDATION DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie  
CLAUSS Robin donne procuration à HOULNE Monique  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie  
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas  
DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à BIHL Pierre  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara  
SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric

SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent  
VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

HAGENBACH Vincent  
JEANPERT Chantal  
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Education, et ses articles L. 213-4 et L. 213-7,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par l'article 28 de la loi n°2015-911 du 7 août 2015,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 31 janvier 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

-Attribue des logements inoccupés dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Rouget de Lisle à Schiltigheim, Louise Weiss à Strasbourg et Haute-Bruche à Schirmeck aux bénéficiaires désignés en annexe à la présente délibération, et selon les modalités y figurant ;

- Approuve les termes des conventions d'occupation précaire de logement de service correspondants, jointes en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président à signer les conventions d'occupation précaire conclues entre la Collectivité européenne d'Alsace et les collèges Rouget de Lisle à Schiltigheim, Louise Weiss à Strasbourg, Haute-Bruche à Schirmeck, d'une part, et Mme Salma BRETON BENSAD, M. David GARROY, Mme Laurence JEBLI, d'autre part.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité